

L'Association belge de Leasing lance sa Charte sur l'économie circulaire

Les entrepreneurs ayant des projets circulaires devraient bénéficier plus rapidement d'un meilleur soutien financier.

- Les membres du Conseil d'Administration de l'Association belge de Leasing (*) ont signé ce jour une Charte dans le but d'accélérer le développement de l'économie circulaire.
- Par le biais de trois conditions générales, le secteur veut s'assurer que les entrepreneurs à la recherche d'un financement pour un projet circulaire reçoivent plus rapidement le feu vert.
- Outre un résumé des critères et des exemples pratiques, la charte contient également une liste de contrôle pratique pour les entreprises qui souhaitent bien préparer leur demande de financement pour un projet circulaire.

>> [Vers la Charte](#) >>

(*) Les membres du Conseil d'Administration de l'Association belge de Leasing (ABL) représentent les sociétés de leasing suivantes : BNP Paribas Leasing Solutions, EB Lease, Deutsche Leasing, ING Lease Belgium, De Lage Landen Leasing, Belfius Lease, Econocom Lease, Van Breda Car Finance et KBC Lease. La liste complète des membres de l'ABL peut être consultée sur le site Internet de l'ABL : [Membres | L'Association belge de Leasing \(bly-abl.be\)](#).

Le rôle du leasing dans l'économie circulaire

Pour passer d'une société linéaire du tout-à-jeter à une économie circulaire, il est important d'utiliser le moins possible de matières premières (neuves) dans la production, de prolonger autant que possible la durée de vie des biens et de réutiliser ou recycler les matières premières ou les pièces après usage. Il est fort probable qu'à l'avenir, nous paierons beaucoup plus souvent pour l'utilisation d'un service ou d'un bien que pour la possession de celui-ci. Aujourd'hui, nous pouvons déjà le constater au travers de l'utilisation de voitures et de vélos partagés et de diverses plates-formes de streaming.

Dans cette transition, nous devons également nous pencher sur le financement de nos produits. Le leasing - une forme d'investissement dans le cadre de laquelle l'utilisation, et non la possession, des biens est centrale - peut être une bonne alternative au modèle traditionnel d'achat-vente. Grâce à leurs nombreuses années d'expérience, les sociétés de leasing disposent déjà de bon nombre de

solutions financières adaptées et éprouvées pour rendre possible le passage de la propriété à l'utilisation.

C'est pourquoi l'Association belge de Leasing a examiné comment le leasing peut jouer un rôle dans le développement de l'économie circulaire. Le résultat est une charte dans laquelle le secteur du leasing s'engage à contribuer à accélérer le développement de l'économie circulaire. En mettant en avant trois conditions générales, le secteur tient à s'assurer que les entrepreneurs, à la recherche de financement pour un projet circulaire, reçoivent plus rapidement le feu vert. Le secteur du leasing fait ainsi un pas de plus vers l'économie circulaire.

Informations importantes pour les entrepreneurs

L'objectif de la Charte est de faire en sorte que les projets circulaires des entrepreneurs bénéficient plus rapidement d'un meilleur soutien de la part du secteur financier. L'exemple ci-dessous montre comment les sociétés de leasing peuvent agir.

Supposons qu'un entrepreneur souhaite offrir des smartphones à son personnel. Il s'agit souvent d'une opération coûteuse et compliquée : ces appareils contiennent des informations sensibles et aussi beaucoup de composants précieux. Dans ce cas, le leasing peut offrir une solution. Si l'entrepreneur choisit de louer les smartphones auprès d'une société de leasing pour une certaine période, il aura beaucoup moins de soucis. Ainsi, il ne devra pas acheter lui-même les smartphones, il aura toujours un certain nombre d'appareils en stock et il pourra contrôler chaque smartphone via une plate-forme numérique. À la fin de la période de location, les smartphones seront restitués à la société de leasing. Une fois que les appareils seront complètement vidés, ils auront une seconde vie sur le marché de l'occasion en Europe. Les smartphones défectueux seront quant à eux recyclés par des partenaires agréés afin de ne pas gaspiller les matières premières.

Les entrepreneurs qui souhaitent mettre cet exemple en pratique doivent s'assurer que leur projet réponde aux conditions suivantes :

- Les investissements dans le cadre de leur projet circulaire doivent être concrets et mesurables.
- La période de financement des investissements doit être comprise entre 2 ans minimum et 10 ans maximum.
- Le distributeur ou le producteur avec lequel l'entrepreneur collabore, investit dans un modèle commercial qui s'éloigne de l'approche classique de la vente et s'engage à investir dans :
 - une réduction de l'utilisation des matières premières,
 - une durée de vie plus longue d'un bien,
 - une meilleure utilisation cumulative des biens,
 - une mise en circulation moindre de biens du même type,
 - un fractionnement des biens de sorte que la valeur économique totale de tous les composants soit supérieure à celle du bien complet,
 - une optimisation de la valeur résiduelle d'un bien ou un rachat du bien à la fin de son premier cycle de vie,



- une logistique inversée (reprise du bien) et une amélioration des marchés de seconde main des biens,
- un recyclage des biens de manière traçable et sûre, conformément aux meilleures normes en vigueur.

Outre la liste des critères et des exemples pratiques, la Charte comprend également une liste de contrôle pratique pour les entreprises qui souhaitent préparer correctement leur demande de financement pour un projet circulaire.

[>> Lire la Charte complète ici >>](#)

Vous souhaitez de plus amples informations ?

N'hésitez pas à contacter notre porte-parole Rodolphe de Pierpont pour plus d'informations (via press@febelfin.be ou 02/507.68.31).